

Les crédits

durable. Vous allez un peu plus loin dans le préambule. On dit ici:

«...la dégradation de l'environnement tout en veillant à ce que les activités de développement économique soient compatibles avec la grande valeur qu'accordent les Canadiens à l'environnement.»

Monsieur le Président, il est facile de se lancer dans de grandes envolées oratoires en disant. . .

M. Tremblay (Lotbinière): C'est un vieux discours.

M. Robitaille: Écoutez, si on regarde le projet de loi C-78, monsieur le Président, qui est ici devant cette Chambre, c'est un projet de loi qui vient remplacer un vieux décret pris à la fin des années 84 par l'ancien gouvernement libéral parce qu'on traitait l'environnement à l'époque, pas par des projets de loi sérieux, mais par des décrets de dernière minute lorsqu'on sentait qu'on était sur le point de perdre le pouvoir. Le député de LaSalle—Émard, monsieur le Président, aurait avantage à faire ces beaux discours-là devant son chef, Jean Chrétien, qui pendant plus de 20 ans a laissé la *Consolidated Bathurst* polluer une des plus belles rivières de la région de la Mauricie, c'est-à-dire la Saint-Maurice, sans jamais le dénoncer. Et la récompense qu'il a eue, c'est d'être nommé au conseil d'administration de la *Consolidated Bathurst* après qu'il eut quitté la politique.

Monsieur le Président, ma question au député de LaSalle—Émard est fort simple. Le député décrit et dénonce le projet de loi C-78 comme étant un manque d'intérêt de la part du gouvernement envers le développement durable. Mais qu'est-ce que le député, contrairement à l'attitude que les libéraux ont prise sur le projet de loi sur la TPS, qui n'ont rien d'autre à proposer, qu'est-ce que le député a à proposer pour améliorer le projet de loi C-78?

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, tout d'abord, je veux remercier mon collègue pour son intervention. Le fait qu'il se soit montré tellement d'accord avec moi me porte à me demander ce qu'il fait là-bas. Je vous invite, immédiatement, à vous joindre à nous parce que nous sommes le seul parti vraiment prêt à englober les notions vertes de ce monde.

Maintenant, vous m'avez posé la question: Quels changements? Mais d'abord, je n'aurais pas peur de mettre dans le projet de loi C-78 une mention du développement durable. Vous avez raison, dans le préambule, on parle de beaucoup de choses, mais la question qui se pose, c'est comment il se fait qu'on ne le mentionne pas! Pourquoi est-ce qu'on a tellement peur de ce mot, de cette définition qui est maintenant acceptée internationalement?

Deuxième question: Vous avez demandé quelques améliorations. La première, je mettrais le développement durable dans le préambule; deuxièmement, lorsqu'on regarde l'article 4, c'est-à-dire les objectifs du projet de loi, on voit très clairement que le gouvernement n'a aucune intention de mettre en application le développement durable. On y dit ceci: «La présente loi a pour objet de permettre aux autorités. . .d'inciter ces autorités. . .de faire en sorte. . .». Ce sont des mots de jargon. Il n'y a aucun objectif concret, aucune mention de développement durable, même dans les objectifs de ce document.

D'ailleurs, est-ce qu'il y a une autre raison pour avoir le projet de loi C-78 si ce n'est pour mettre en application le développement durable? Je crois que le manque de développement durable dans ce document démontre encore à quel point le gouvernement en place est arriéré en ce qui concerne l'évolution de la politique canadienne.

[Traduction]

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat aujourd'hui, parce que je crois que 1990 passera à l'histoire comme l'année qui aura marqué, dans notre civilisation, un tournant décisif.

Les événements des 12 derniers mois égalent tout ce que nous avons vécu depuis la Seconde Guerre mondiale. Nous sommes à l'aube d'une ère nouvelle, une ère qui peut paraître menaçante à certains mais qui offre, à mon avis, des possibilités magnifiques aux pays et aux entreprises capables de relever les défis auxquels nous faisons face.

Notre gouvernement a l'intention de relever ces défis non pas en adoptant une attitude négative, mais en créant un partenariat plus fort entre le gouvernement, le secteur privé et les gouvernements provinciaux, dans le but d'exploiter les possibilités associées à la mondialisation des marchés.

Permettez-moi de revoir rapidement les bouleversements qui ont marqué la dernière année. Le plus important est sans doute l'effondrement total de l'U.R.S.S. Avec l'échec d'une idéologie, la montée des tensions ethniques, il est devenu évident que l'étatisation ne fonctionnait pas et qu'il fallait réagir. Aujourd'hui, nous constatons le bon sens des principes de l'économie de marché.

Il suffit de regarder l'ampleur du changement avec la destruction du mur de Berlin et l'empressement des pays d'Europe de l'Est à essayer de mettre sur pied des gouvernements démocratiques semblables à ceux que nous